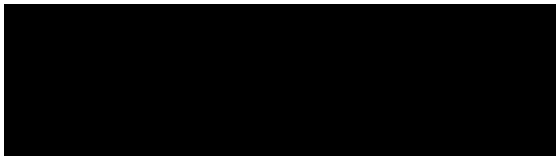


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 10 janvier 2024




Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.397



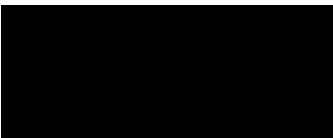
Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 5 décembre dernier, visant à obtenir copie du dossier d'affaires produit pour l'ensemble des projets de maisons des aînés au Québec.

Vous trouverez ci-joint copie du document répondant au libellé de votre requête. Toutefois, certaines informations contenues dans ce document ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements financiers appartenant au ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, conformément à l'article 22 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2